

SERVICE DE LA JUSTICE

A/B.- TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 3588/JUST.

Expédier dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

Annexe

OBJET:

Immatriculation Ali Somji  
Ratnani.

703 / 1  
31-7-43

Usumbura, le 23 juillet 1943.

Transmis copie pour information à Monsieur  
l'Administrateur Territorial de Ruhengeri,  
suite sa lettre 474/I du 6 courant.

Pour le Gouverneur,  
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que suivant renseignements obtenus de Monsieur l'Administrateur  
Territorial de Ruhengeri, le sieur ALI SOMJI RATNANI, commerçant  
résidant actuellement dans ce Territoire, aurait été immatricu-  
lé au bureau de Muhinga le 4 février 1937. Cette inscription ne  
se rapporterait, d'autre part, qu'à la délivrance d'un duplicata  
d'attestation d'immatriculation, dont l'original aurait été per-  
du par l'intéressé.-

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître  
si, lorsqu'il fut immatriculé au Territoire de Muhinga, le 4.2.  
1937, le sieur Ali Somji Ratnani, revenait au Ruanda-Urundi après  
avoir résidé à l'étranger, et, dans l'affirmative, s'il a acquit-  
té auprès du comptable le cautionnement prévu en matière d'im-  
migration.

Pour le Gouverneur,  
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

sé/: M. SIMON.



A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

MUHINGA .-